

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien  
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia  
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge  
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José  
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel  
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence  
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane  
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno  
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie  
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°102/2023 : Vote du rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SYMTOMA

Lionel JEAN indique que la communauté de communes adhère au syndicat de traitement d'ordures ménagères et assimilés du SYMTOMA pour 26 communes: Bragassargues, Brouzet-les-Quissac, La Cadière et Cambo, Carnas, Cognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et Saint-Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux Sérignac Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint-Félix de Pallières, Saint-Hippolyte du Fort, Saint-Jean de Crieulon, Saint-Nazaire des Gardies, Saint-Théodorit, Sardan, Sauve et Vic-le-Fesq pour une population de 17 479 habitants.

Il précise que le code général des collectivités territoriales prévoit pour les syndicats, au même titre que pour les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, l'obligation de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Le SYMTOMA a adopté en mai 2023 son rapport 2022.

Il donne ensuite lecture du rapport annuel du SYMTOMA et détaille les principaux éléments.  
Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce bilan 2022 qui sera ensuite porté à la connaissance du public.

Bruno OLIVIERI souligne que des usagers Cigalois ont signalé à la mairie qu'ils ont vu les agents du service de collecte des ordures ménagères ramasser des sacs jaunes qui sont mélangés avec des sacs noirs sur une même tournée... Il précise que ces pratiques vont à l'encontre des efforts demandés aux usagers.

Lionel JEAN indique que nous avons bien pris en compte ces signalements et que les agents de collecte sont sensibilisés régulièrement afin de ne pas mélanger les sacs. Il explique qu'il ne faut pas hésiter à signaler ce problème rapidement afin de pouvoir apporter les mesures correctives rapidement. Par ailleurs, c'est un problème rencontré sur les communes qui disposent des bacs collectifs car sur les communes en bacs individuels, ce problème ne se pose pas car les jours de collecte sont différents.

Lionel JEAN ajoute qu'il peut également arriver des problèmes de qualité de tri et que les agents veillent à ce que les sacs non triés correctement soient basculés dans le non recyclable car le coût des refus de tri appliqué par les syndicats de traitement, est élevé.

Cyril MOH indique qu'il ne participe pas au vote.

Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la compétence environnement de la communauté de communes,  
Considérant la nécessité de permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public lié aux déchets,  
Considérant le rapport annuel pour l'année 2022 du SYMTOMA,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à L'unanimité**  
(Cyril MOH ne participe pas au vote)

- d'approuver le rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SYMTOMA tel qu'annexé

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20231129-CCPC\_102\_29



# **RAPPORT ANNUEL**

## **SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Exercice 2022

Mai 2023

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

## A - INDICATEURS TECHNIQUES :

### I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2022, sa population était de 45 749 habitants (population municipale INSEE 2019 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022) répartis dans 75 communes.

Au 31 décembre 2022, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes/Terres Solidaires (15 communes – 5 352 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (21 communes – 10 005 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 162 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 230 habitants) ;

## II. Compétences exercées

En 2022, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables/valorisables (meubles, cartons, ferraille, polystyrène expansé, bois, végétaux) ;
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre ;
- des Déchets Dangereux Spécifiques - DDS (produits par les ménages ou certains professionnels) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

L'amiante et ses dérivés, les déchets radio-actifs ou explosifs, les boues de stations d'épuration, les déchets médicaux ne sont acceptés ni en déchèteries, ni lors des collectes effectuées par les adhérents.

**III. Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 45 749 en 2022, 46 761 en 2021, 46 855 en 2020 ou 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Prestataires de traitement	Référence 2010	Ratio 2020	Ratio 2021	Ratio 2022
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 350,60 t	SUEZ RV Méditerranée (TMB sur Salindres et enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	247,35 kg/hab	251,16 kg/hab	<b>248,11 kg/hab</b>
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 578,66 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	77,22 kg/hab	52,47 kg/hab	61,38 kg/hab	<b>56,37 kg/hab</b>
<b>« sacs jaunes » (papiers, emballages recyclables)</b>	2 461,09 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	47,33 kg/hab	50,57 kg/hab	53,25 kg/hab	<b>53,80 kg/hab</b>
<b>Verre</b>	2 178,88 t	société OÏ (à Vergèze)	35,93 kg/hab	44,05 kg/hab	47,48 kg/hab	<b>47,63 kg/hab</b>
<b>Cartons</b>	779,42 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	14,22 kg/hab	14,77 kg.hab	17,09 kg/hab	<b>17,04 kg/hab</b>
<b>Ferrailles</b>	970,28 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	22,43 kg/hab	22,52 kg/hab	23,57 kg/hab	<b>21,21 kg.hab</b>
<b>Gravats</b>	8 143,28 t	- régie directe (à Lanuéjols) jusqu'en mars - Les Carrières de Montdardier (à Montdardier), société LEGRAND (aux Plantiers), société SRC (à Teyran)	273,78 kg/hab	168,89 kg/hab	207,10 kg/hab	<b>178,00 kg/hab</b>
<b>Végétaux</b>	2 692,88 t	1/3 SOLBOCOL (à Moulès-et-Baucels) 2/3 ORGAD'OC (Gailhan)	100,27 kg/hab	60,36 kg/hab	64,50 kg/hab	<b>58,86 kg/hab</b>
<b>Bois</b>	1 893,84 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	42,84 kg/hab	38,06 kg/hab	44,86 kg/hab	<b>41,40 kg/hab</b>

<b>Plâtre</b>	287,16 t	- SINIAT Recyclage (à Carpentras) - PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	0,00 kg/hab	4,83 kg/hab	5,65 kg/hab	<b>6,28 kg/hab</b>
<b>Meuble+Jouets+ABJ</b>	1 575,32 t	Eco-organisme ECO-MAISON (ex ECO-MOBILIER)	0,00 kg/hab	28,04 kg/hab	33,28 kg/hab	<b>34,43 kg/hab</b>
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	58,74 t	Eco-organisme ECO-DDS	2,07 kg/hab	1,11 kg/hab	1,31 kg/hab	<b>1,28 kg/hab</b>
<b>Déchets Dangereux des Pros (+ bidons souillés)</b>	54,93 t	Société SPUR-Environnement (à Rognac)/ATO (à Sommières)		1,34 kg/hab	1,33 kg/hab	<b>1,20 kg/hab</b>
<b>Huiles de vidange</b>	30,18 t	SEVIA/ATO (à Sommières)		0,98 kg/hab	0,76 kg/hab	<b>0,66 kg/hab</b>
<b>Polystyrène Expandé</b>	13,69 t	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	0,25 kg/hab	0,28 kg/hab	<b>0,30 kg/hab</b>
<b>Batteries</b>	6,53 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	0,00 kg/hab	0,15 kg/hab	0,20 kg/hab	<b>0,14 kg/hab</b>
<b>Déchets élec (DEEE)</b>	585,54 t	Eco-organisme ECO-SYSTEM	9,48 kg/hab	11,79 kg/hab	13,58 kg/hab	<b>12,80 kg/hab</b>
<b>Amiante lié</b>	0,00 t	SEVIA/ATO (à Sommières)	0,46 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	<b>0,00 kg/hab</b>
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,28 t	Eco-organisme ECO-SYSTEM	0,01 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab	<b>0,05 kg/hab</b>
<b>Textiles Lingés Chauss.</b>	185,59 t	Eco-organisme RE-FASHION	1,55 kg/hab	4,24 kg/hab	4,40 kg/hab	<b>4,06 kg/hab</b>



<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	5,37 t	Eco-organisme COREPILE	0,11 kg/hab	0,11 kg/hab	0,11 kg/hab	<b>0,12 kg/hab</b>
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	101,63 t	Eco-organisme ALIAPUR	0,00 kg/hab	1,93 kg/hab	2,21 kg/hab	<b>2,22 kg/hab</b>
<b>Cartouches d'encre</b>	0,99 t	PRINTERREA (à Cherisy )	0,00 kg/hab	0,01 kg/hab	0,02 kg/hab	<b>0,02 kg/hab</b>
<b>Capsules/recharges de cafés</b>	3,06 t	SUEZ (agence de Nîmes)	0,00 kg/hab	0,07 kg/hab	0,07 kg/hab	<b>0,07 kg/hab</b>
<b>Articles de Sports et Loisirs</b>	3,32 t	Eco-organisme ECOLOGIC	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	<b>0,07 kg/hab</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 963,26 t</b>		<b>907,14 kg/hab</b>	<b>753,94 kg/hab</b>	<b>833,64 kg/hab</b>	<b>786,10 kg/hab</b>

### Focus sur un point essentiel du tri chez l'habitant : le « **taux de refus** »

*(Définition : le « **taux de refus** » est la part des déchets contenus dans le sac ou le bac jaune qui ne correspond ni à un emballage, ni à du papier. Cette part est calculée par échantillonnage lors des caractérisations régulièrement effectuées en centre de tri pour calculer la répartition des déchets recyclables en fonction de leur nature (métalliques, plastiques, papiers/cartons). Ce taux de refus est très important car non seulement, il fait baisser le taux de présence de déchets recyclables par « effet de balance » puisque ces refus prennent la place de déchets soutenus par l'éco-organisme CITEO, mais en plus, le SYMTOMA paie le centre de tri pour les trier sans possibilité de percevoir de recettes par la vente aux filières industrielles). Le SYMTOMA et ses adhérents y perdent donc doublement...)*

Nom de l'adhérent	Taux de refus 2020	Taux de refus 2021	Taux de refus 2022
Pays Viganais	21,28 %	25,15 %	<b>19,43 %</b>
Causses-Aigoual-Cévennes	19,99 %	18,55 %	<b>22,51 %</b>
Cévennes Gangeoises et Sum.	20,55 %	23,24 %	<b>27,23 %</b>
Piémont Cévenol	19,70 %	16,41 %	<b>19,34 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20,38 %</b>	<b>20,84 %</b>	<b>22,13 %</b>

**Attention !** La pente est droite et de plus en plus raide...

#### IV. Autres compétences exercées en 2022

##### Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :

##### ANIMATIONS JEUNESSE

**6 avril 2022 à Sumène :** (association sportive club de foot) tri et diffusion du clip « Poubelle Rebelle » pour le goûter *zéro déchet* (54 enfants)

**21 avril 2022 à St Théodorit :** (périscolaire) tri et compostage avec visite du site de compostage partagé et diffusion du clip vidéo « Poubelle Rebelle » (25 enfants)

**12 mai 2022 à Cazilhac :** (école St Joseph) tous les élèves tri et compostage avec diffusion du clip poubelle rebelle (131 élèves)

**16 et 17 mai 2022 à Ganges :** (école La Présentation) mise en place du tri dans toutes les classes (235 élèves)

**23 mai 2022 à Bréau-Mars :** (centre Louis Defond) visite du centre de tri de Nîmes avec l'ensemble des jeunes de l'établissement (12 jeunes)

##### SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

**21 novembre 2022 :** collège la Galaberte à Saint Hippolyte du Fort : *13 éco-délégués*

Mise en place du tri dans les classes, animation jeu sur le tri des déchets en général et en milieu scolaire

**22 novembre 2022 :** collège du Coutach à Quissac : 35 éco-délégués

Jeu sur le tri des déchets, photo langage sur « le textile et sa face cachée » avec discussion sur les images et sur des solutions locales

**Du 23 au 26 novembre 2022 :** Stand d'information du SYMTOMA au Vigan *Tout public*

**23 novembre 2022 :** Centre de Loisirs à Lasalle : 15 enfants

Spectacle « Le petit théâtre des recyclés », animation sur le compostage et jeu de plateau « recycl'tout » Avec l'aimable participation du chantier Pays Cévenol

**24 novembre 2022 :** Collège du Coutach à Quissac : environ 40 élèves

Stand d'information à la sortie du réfectoire : information sur le tri et le recyclage, durée de vie du déchet, information sur les coût

**25 novembre 2022 :** Collège Louise Michel à Ganges : 150 élèves répartis sur 2 classes et les éco-délégués. Animation sur le tri des déchets, photo langage sur le thème du « textile et sa face cachée »

#### Article Midi Libre

##### Saint-Théodorit Sensibilisation au compostage

Stéphanie Boël, chargée de communication et guide composteur au Symtoma et Antoine Gautier, responsable de l'accueil périscolaire du Sirp Les Croc'minions ont mené une action de sensibilisation au tri sélectif et au compostage des déchets organiques. La nécessité de tels exercices est apparue en 2021 lors d'une analyse portant sur 500 kg de déchets. Les déchets organiques représentaient plus de 35 % d'ordures ménagères. Au cours de jeux, les enfants devaient trier divers objets trou-

vés. L'évolution des déchets organiques était suivie dans des bacs transparents. Sous la conduite des animateurs, assistés d'Isabelle Gausserit, agent polyvalent du Sirp et de parents d'élèves, le groupe s'est dirigé vers les trois composteurs mis à la disposition du public, sur la place proche du foyer. Un panneau précise ce que l'on peut déposer ou pas. Lorsque le compost est en maturation, on doit laisser le temps faire son œuvre jusqu'à l'obtention du compost collectif.

► Composteur Midi Libre - 06 44 77 11 06

#### La Présentation-Ganges



#### Club de Foot-Sumène



#### Le petit théâtre des recyclés-Lasalle



#### Stand Syntoma-Le Vigan



Antoine Gautier et Stéphanie Boël

#### Collège Le Coutach-Quissac



#### Collège L. Michel-Ganges



#### Collège La Galaberte-St Hippolyte du F



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-200034411-20231129-CCPC\_102\_29

## ANIMATIONS « Grand public »

**5 avril 2022 :** Animation publique à Mandagout : sur le compostage, sur la question des déchets notamment le tri, les coûts de traitement, les tonnages et une sensibilisation au tri à la source des biodéchets.

**30 avril 2022 :** Animation à Cazilhac sur la place du village : présentation d'un composteur individuel, support visuel sur les tonnages des OM résiduelles, les coûts de traitement et le sens du recyclage

**29 mai 2022 :** Fête de l'éco-tourisme à Val d'Aigoual : présentation d'un composteur partagé, présentation d'un composteur individuel, présentation « étape du compost », support visuel sur les coûts, les tonnages des OM résiduelles et le centre d'enfouissement de Bellegarde. Diffusion du clip vidéo « Poubelle Rebelle »

**26 septembre 2022 :** Présentation du compostage collectif au conseil municipal d'Avèze

**20 octobre 2022 :** Réunion publique à Roquedur : présentation sur les coûts des déchets, l'intérêt du tri, le refus en centre de tri.

**Du 23 au 26 novembre 2022 :** Stand d'information au Vigan tout public sur les filières, le recyclage et le tri des déchets



Fête de l'éco-tourisme Val D'Aigoual



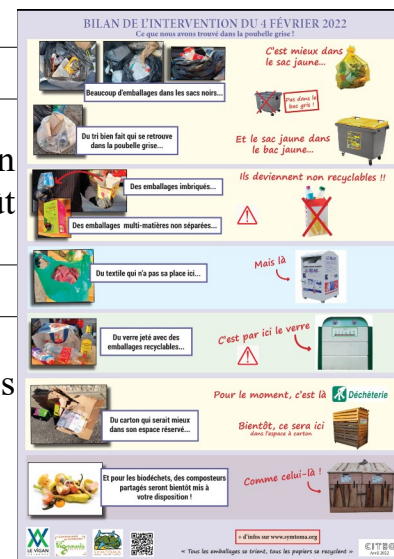
Stand public Syntoma

## CARACTÉRISATIONS

**4 février 2022:** Caractérisation des poubelles noires et poubelles jaunes au quartier de la Prairie au Vigan avec sensibilisation sur l'importance du tri des emballages, sur le poids des ordures ménagères et leur coût de traitement.

## SENSIBILISATION « en porte-à-porte »

**18 mai 2022 :** porte à porte au quartier La Prairie au Vigan : discussion avec les habitants sur le tri des biodéchets, l'utilisation du composteur collectif, le sac jaune et le nouveau point de collecte



## AUTRES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION

**Période fin juin/juillet/août 2022 :** sensibilisation publique spontanée à la déchèterie sur l'intérêt du tri, l'impact du « bon geste », les coûts, les tonnages, définition et l'utilité des filières de tri et explication sur les nouvelles filières : ASL Article Sport et Loisirs, les Outils du Peintre, Jouets et ABJ Article Bricolage et Jardinage :

Discussion libre avec les administrés.

**21 juillet 2022 :** Petit déjeuner de Presse : lancement de la filière ASL dans toutes les déchèteries du territoire.

← Petit déjeuner de presse →



### Compostage individuel :

Lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2022 avec 210 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 4 773 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 22,95 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants).

*(Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts...)*

### Compostage collectif :

#### Localisation des nouvelles installations en 2022

**12 janvier 2022 :** Le Vigan (jardin des Calquières)

**7 avril 2022 :** Lanuéjols

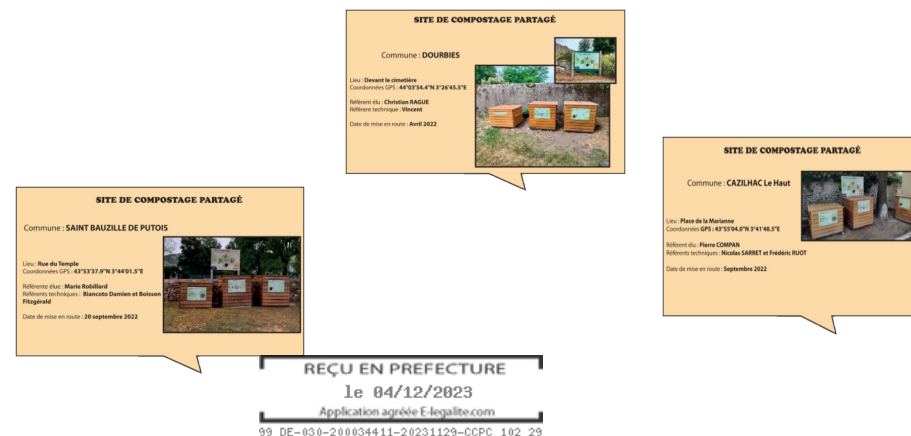
**21 avril 2022 :** Dourbies

**5 mai 2022 :** Lasalle

**28 mai 2022 :** Le Vigan (Prairie)

**20 septembre 2022 :** Saint Bauzille de Putois

**21 septembre 2022 :** Cazilhac



**1<sup>er</sup> décembre 2022** : Val d'Aigoual

**22 décembre 2022** : Saint Laurent le Minier

*L'ensemble des installations fait l'objet d'une information technique et d'une représentation cartographique sur le site Internet du SYMTOMA ([www.symtoma.org](http://www.symtoma.org))*

Ces nouveaux équipements portent à 22, au 31 décembre 2022, le nombre de sites de compostage partagé ouverts à la population volontaire. Leur répartition sur le territoire est détaillée dans le tableau ci-dessous :

CdC du Pays Viganais	CdC Causses-Aigoual-Cévennes/TS	CdC des Cévennes Gangeoises et S.	CdC du Piémont Cévenol
- Le Vigan (3) - Blandas - St Laurent Le Minier	- Lanuéjols - Dourbies - Lasalle - Val d'Aigoual	- St Bauzille de Putois - Cazilhac	- Bragassargues - Brouzet-Lez-Quissac - Canaules-et-Argentières - Carnas - Corconne - Durfort-et-St Martin de S. - Monoblet - Pompignan - Vic-Le-Fesq - St Hippolyte du Fort - Sauve

**Formation des personnels municipaux au suivi des composteurs collectifs**

**15 mars 2022** : formation des deux agents techniques de Blandas

**21 avril 2022** : formation de l'agent technique de Dourbies

**7 juin 2022** : formation d'un agent technique de Pompignan

**5 mai 2022** : formation d'un agent technique de Lasalle

**20 septembre 2022** : formation des agents du service technique de Saint Bauzille de Putois

**5 octobre 2022** : formation des agents du service technique de Cazilhac

**1<sup>er</sup> décembre 2022** : formation d'un agent technique de Val d'Aigoual

## V. Quelques précisions

### **La ressource verte (les végétaux coupés) :**

- Tout au long de l'année 2022, l'équipe technique du SYMTOMA a utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille de Putois, Gornières, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène, St Laurent-le-Minier, Carnas, Logrian-Florian, Gailhan, St Théodorit, St Jean de Crieulon, Saumane, Montdardier, Arre, Durfort, Aumessas, St Félix de Pallières, Corconne, et ceux déposés sur la déchèterie de Lasalle. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés (7 ou 9 €/m<sup>3</sup> selon la distance de livraison). En 2022, il a ainsi été livré 610 m<sup>3</sup> de broyat.

- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, ont été dirigés sur le site autorisé de l'entreprise SOLBOCOL de Moulès-et-Baucels. Ceux de St Hippolyte et Liouc l'ont été sur le site autorisé de l'entreprise ORGAD'OC de Gailhan.

- Les végétaux déposés sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu ont été broyés par un prestataire extérieur.

- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort des évolutions récentes de pratiques, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production avec les années antérieures à 2017.

**Le bois de déchèteries** : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

**Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : depuis 2013, ce type de déchets produits notamment par les patients en automédication, est entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI, via le réseau de pharmacies et d'infirmiers. De ce fait, le SYMTOMA ne dispose d'aucune donnée quantitative. En parallèle, il n'a aucune dépense à assurer dans ce domaine.

## VI. Inventaire du matériel technique

Au 31 décembre 2022, l'équipement en matériels du SYMTOMA se composait de :

- 8 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages et des professionnels**, placées dans chaque déchèterie du territoire
- 29 **bennes (6 à 9 m<sup>3</sup>)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), des plaques de plâtre (10 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 6 **caissons fermés pour compaction de 35 m<sup>3</sup>**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m<sup>3</sup>**, 20 **bennes ouvertes de 35 m<sup>3</sup>**, 62 **bennes ouvertes de 30 m<sup>3</sup>** et 22 **bennes de 10 à 12 m<sup>3</sup>** (spécial gravats) pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse** à polystyrène expansé
- 1 **groupe de lavage** autonome et 3 **broyeurs à végétaux** autonomes (2 « Saelen COBRA » dont 1 à reconditionner et 1 « Jean Pain 900 » monté sur remorque routière avec tracteur)
- 1 **machine** à « déjanter » les pneus VL
- 3 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des bennes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 3 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner et Expert) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (2 Peugeot 2008)



## B - INDICATEURS FINANCIERS (COÛTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 45 749 hab en 2022)

[\*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / \*Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

### I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2022 ramené à l'habitant	Bilan 2022 ramené au tonnage	Bilan 2021 Rappel	Bilan 2021 Rappel
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 350,60 t	406 153 €	2 100 475 €	0 €	- 54,79 €/hab	- 220,84 €/t	- 48,20 €/hab	- 191,90 €/t
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 578,66 t	82 610 €	304 590 €	0 €	- 8,46 €/hab	- 150,16 €/t	- 8,56 €/hab	- 139,54 €/t
<b>TOTAL</b>	<b>13 929,26 t</b>	<b>488 763 €</b>	<b>2 405 065 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 63,25 €/hab</b>	<b>- 207,75 €/t</b>	- 56,76 €/hab	- 181,62 €/t

### II. les verres et les « sacs jaunes » (tous les papiers et tous les emballages ménagers)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2022 ramené à l'habitant	Bilan 2022 ramené au tonnage	Bilan 2021 Rappel	Bilan 2021 Rappel
<b>Verre / « sacs jaunes » (papiers/emb.)</b>	4 639,97 t	143 371 €	687 337 € (y compris revers. Assos Durables)	793 196 €	- 0,82 €/hab	- 8,08 €/t	+ 2,28 €/hab	+ 22,65 €/t

### III. les autres catégories de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2022 ramené à l'habitant	Bilan 2022 ramené au tonnage	Bilan 2021 Rappel	Bilan 2021 Rappel
<b>Cartons</b>	779,42 t	47 707 €	0 €	98 639 €	+ 1,11 €/hab	+ 65,35 €/t	+ 1,03 €/hab	+ 60,13 €/t
<b>Ferraille</b>	970,28 t	59 662 €	0 €	157 297 €	+ 2,13 €/hab	+ 100,63 €/t	+ 2,97 €/hab	+ 125,85 €/t
<b>Gravats</b>	8 143,28 t	173 985 €	57 817 €	0 €	- 5,07 €/hab	- 28,47 €/t	- 5,50 €/hab	- 26,56 €/t
<b>Végétaux</b>	2 692,88 t	66 109 €	40 458 €	4 300 €	- 2,24 €/hab	- 37,98 €/t	- 2,82 €/hab	- 43,65 €/t
<b>Bois</b>	1 893,84 t	70 696 €	51 619 €	0 €	- 2,67 €/hab	- 64,59 €/t	- 3,09 €/hab	- 68,87 €/t
<b>Plâtre</b>	287,16 t	12 464 €	15 344 €	0 €	- 0,61 €/hab	- 96,84 €/t	- 0,59 €/hab	- 104,98 €/t
<b>Meubles+jouets +ABJ</b>	1 575,32 t	0 €	0 €	50 378 €	+ 1,10 €/hab	+ 31,98 €/t	+ 1,13 €/hab	+ 34,05 €/t
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	58,74 t	0 €	0 €	8 153 €	+ 0,18 €/hab	+ 138,80 €/t	+ 0,20 €/hab	+ 154,69 €/t
<b>Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	54,93 t	(intégrés au traitement)	65 816 €	0 €	- 1,44 €/hab	- 1 198,18 €/t	- 1,57 €/hab	- 1 175,93 €/t
<b>Huiles de vidange</b>	30,18 t	(intégrés au traitement)	211 €	0 €	- 0,01 €/hab	- 6,99 €/t	- 0,08 €/hab	- 100,28 €/t
<b>Polystyrène Expansé</b>	13,69 t	0 €	0 €	24 913 €	+ 0,54 €/hab	+ 1 819,80 €/t	+ 0,15 €/hab	+ 541,17 €/t
<b>Batteries</b>	6,53 t	0 €	0 €	3 061 €	+ 0,07 €/hab	+ 468,76 €/t	+ 0,06 €/hab	+ 307,31 €/t
<b>DEEE</b>	585,54 t	0 €	0 €	42 834 €	+ 0,94 €/hab	+ 73,15 €/t	+ 0,99 €/hab	+ 72,56 €/t

<b>Amiante lié</b>	0,00 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,28 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Textile</b>	185,59 t	0 €	0 €	30 377 €	<b>+ 0,66 €/hab</b>	<b>+ 163,68 €/t</b>	+ 0,69 €/hab	+ 157,75 €/t
<b>Piles et accumulateurs</b>	5,37 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Pneus (Aliapur)</b>	101,63 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Pneus (hors Aliapur)</b>	6,52 t	<i>(intégrés au traitement)</i>	2 768 €	0 €	<b>- 0,06 €/hab</b>	<b>- 424,54 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Cartouches d'encre</b>	0,99 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Capsules/re-charges cafés</b>	3,06 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Articles Sports et Loisirs</b>	3,32 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>TOTAL</b>	<b>17 394,03 t</b>	<b>430 623 €</b>	<b>234 033 €</b>	<b>419 952 €</b>	<b>- 5,35 €/hab</b>	<b>- 14,07 €/t</b>	- 6,42 €/hab	- 15,28 €/t

#### IV. Quelques repères

**Effectifs** (le personnel au 31 décembre 2022) :

- 5 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 7 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement, broyage des végétaux)

#### **Compte Administratif 2022 :**

Dépenses de fonctionnement 2022 : **5 329 985 €** (4 959 267 € en 2021)

Dont **504 319 €** de charges de personnel soit **9,5 %** (9,3 % en 2021)

Dépenses d'investissements 2022 : **288 300 €** (340 406 € en 2021)

**Participation des EPCI adhérents** (sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2022 aux EPCI adhérents a été de **3 975 801 €** (soit **86,90 €/hab**).

En 2021, cette participation globale était de 3 847 984 € (soit 82,29 €/hab en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2021 et 2022).

**Divers** : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, la machine à « déjanter » les pneus, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

## VI. Et si on prenait un peu de recul... ?

La loi n° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoyait de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % d'ici 2025.

Où en sommes-nous sur le SYMTOMA en 2022 ?

Type de déchets	Production 2010	Production 2020	<b>Production 2022</b>	<i>Objectif 2025</i>
OM résiduelles	279,28 kg/hab	247,35 kg/hab	<b>248,11 kg/hab</b>	<i>139,64 kg/hab</i>
Encombrants résiduels	77,22 kg/hab	52,47 kg/hab	<b>56,37 kg/hab</b>	<i>38,61 kg/hab</i>
<b>TOTAL</b>	356,50 kg/hab	299,82 kg/hab	<b>304,48 kg/hab</b>	<i>178,25 kg/hab</i>

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers, des énergies, et désormais de l'eau*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 28 avril 2023